



**ALEXIA IMMOBILIER**

SASU au capital de 10 000 € - RCS DIJON 840 308 498

Siège social : 116 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON

Tél : 03.80.23.20.52 - E-mail : [dijon-portesdusud@laforet.com](mailto:dijon-portesdusud@laforet.com)

## Ventes – Barème à compter du 30/07/2018

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous*)

HONORAIRES				TTC
De	0 €	à	45 000 €	Forfait 4 000 €
De	45 001 €	à	75 000 €	4 000 € + 2 %
De	75 001 €	à	150 000€	4 000 € + 3 %
Supérieur à	150 001 €			4 000 € + 3,5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

### \*Cas particulier

➔ **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

---

N° TVA intra-communautaire : FR 72 840 308 498 – Titre professionnel : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte professionnelle N°CPI 2102 2018 000 033 403 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, 21000 DIJON –  
Activité(s) : Transaction, Location et Gestion - Garantie financière Transaction (\*) : CEGC 16 rue Hoche Tour Kupka TSA 39 999 – 92919 LA DEFENSE CEDEX  
- Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



# Barème des honoraires de l'agence

à compter du 1<sup>er</sup> février 2019

## LOCATION

*Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 pour les autres baux d'habitation (hors résidence principale) et logements meublés :*

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
- 5€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire
- 5€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :**
- 2€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire
- 2€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **L'ensemble des honoraires est plafonné à 14% du loyer annuel hors charge soit :**
- 7% à la charge du locataire
- 7% à la charge du bailleur

## GESTION LOCATIVE

Gestion courante : 7.5% TTC sur encaissements

## CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

10% TTC du montant de la cession